



PERMIS DE TRAVAIL

SOCIETE Date/...../..... Durée de validité

Description des travaux

.....
.....

Consignes particulières liées à l'inter-activité

.....
.....
.....

Matériel utilisé

.....

Protections individuelles et collectives nécessaires

.....
.....

	OUI	NON
Permis de feu		
Condamnation électrique		
Permis de pénétrer les volumes creux		
Purge d'une installation		
Travaux en hauteur		
Prêt de matériel par V33		

M représentant la société..... **confirme avoir pris connaissance des consignes de sécurité** (voir au dos)

Signatures
pour l'entreprise pour V33.....

VALIDATION EN FIN DE TRAVAUX (nettoyage, fonctionnement de l'installation....)

Signatures
pour l'entreprise..... pour V33

CONSIGNES DE SECURITE

DESTINEES AUX ENTREPRISES EXTERIEURES

INTERVENANT DANS L'USINE V33

- Présentation obligatoire au standard avant chaque opération.
- **Permis de travail impératif avant chaque intervention.**
- **Interdiction de fumer** sur l'ensemble du site y compris les parkings (sauf local de pause bâtiments : F cires, L plate-forme, B cantine, Q usine eau, R plate-forme eau).
- Vitesse limitée à 30 km/h dans l'enceinte de l'usine.
- Matériel d'intervention incendie et issues de secours dégagés en permanence.
- Pas d'utilisation du matériel V33 sans autorisation préalable.
- **Permis de feu impératif** pour les travaux par point chaud.
- Permis de pénétrer obligatoire pour l'accès à l'intérieur de volumes creux.
- Equipements individuels et collectifs adaptés aux travaux à effectuer.
- En cas de demande d'évacuation (sirène) se diriger vers le point de rassemblement sur la pelouse face au siège social.

N° DE ☎ EN CAS D'URGENCE : 3333 (de 8h à 18h)

Personnes habilitées à délivrer les divers permis :

Graziano BURATTO	Responsable Maintenance	☎ 1191
Christophe SAVEL	Directeur Sécurité	☎ 1277
Philippe FRIGOUL	Responsable Production	☎ 2560
Luc LÊ	Directeur Industriel	☎ 1180
Lionel LAMY AU ROUSSEAU	Responsable UL/Peintures	☎ 2565